



Ville de
Peymeinade

Annexe à la délibération DEL2024-109

Rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Année 2023

Présenté en commission le 22 octobre 2024

Table des matières

1. Rôle et composition de la commission communale pour l'accessibilité.....	3
1.1. Comité de pilotage.....	3
1.2. Comité Technique:.....	3
1.3. Réglementation et sanctions - Rappel.....	4
2- Voirie et espaces publics.....	4
2.1 Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).....	4
2.2 Stationnement :.....	5
3. Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)	5
3.1. RAPPELS :.....	6
3.2. Dossiers AT/DP :.....	6
4. Logements.....	7
5. Conclusion.....	7
6. Parole aux membres de la commission.....	8

1. Rôle et composition de la commission communale pour l'accessibilité

Par délibération n°2021-054 du conseil municipal en date du 7 juillet 2021 et par arrêté n°AR2021-33 en date du 4 octobre 2021, Monsieur le Maire a désigné la liste des nouveaux membres de la commission communale pour l'accessibilité :

- Président : M. Philippe SAINTE ROSE FANCHINE
- Liste majoritaire : M. Marc BAZALGETTE, Mme Catherine SEGUIN, M. Emmanuel REDA, M. Pierre FAURET
- Liste minoritaire : M. Eric VIDAL
- Membres représentant les associations d'usagers :
 - M. Pierre MARCOUX représentant l'Association des Paralysés de France (A.P.F.06)
 - M. Jean-Paul PANCIATICI

La commission a pour rôle de dresser le constat de l'état d'accessibilité vis-à-vis de la réglementation du 11 février 2005 du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle peut proposer des aménagements pour apporter des solutions et des propositions efficaces de nature à améliorer la mise en accessibilité des équipements de la commune.

Cette commission est également chargée de recenser l'offre en logements accessibles aux personnes handicapées. Un rapprochement des services de l'urbanisme, du CCAS et des Services Techniques permettra de dresser une liste exhaustive des logements accessibles aux PMR, adaptés et adaptables.

1.1. Comité de pilotage

M. Philippe SAINTE ROSE FANCHINE

M. Marc BAZALGETTE, Mme Catherine SEGUIN, M. Emmanuel REDA, M. Pierre FAURET

M. Eric VIDAL

Monsieur Pierre MARCOUX

Monsieur Jean-Paul PANCIATICI

1.2. Comité Technique:

M. Thierry PIERRE, Directeur des Services Techniques

M. Jérémy BOUCHERAT, adjoint au Directeur des Services Techniques en charge du Centre Technique Municipal, en remplacement de M. Patrice FOSSE

1.3. Réglementation et sanctions - Rappel

Le décret n°2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public décrit les contrôles et les sanctions pécuniaires prévues à l'article L.111-7-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Un retard important dans les travaux de l'Ad'AP pourrait occasionner une provision comptable du budget communal par la Préfecture d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 20% du montant des travaux non réalisés.

2- Voirie et espaces publics

2.1 Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE)

En 2023, la Commune a réalisé les travaux suivants pour l'accessibilité de la voirie :

- Place Catany : requalification des trottoirs en dallage avec réfection des réseaux au préalable. Coût des travaux et prestations intellectuelles : **642 433,73 € TTC.**

-
- Square Marcel Pagnol : lancement des travaux pour la création d'une rampe PMR. Ces travaux seront réalisés par :
 - la régie municipale avec des achats de matériaux à hauteur de **5 061,18 € TTC** et la mobilisation de 1 994 heures de travail par les agents des services techniques ;
 - APY Méditerranée pour les travaux de sol drainant pour un coût de **14 679,60 € TTC.**



Se pose à présent le problème de la continuité piétonne sur l'avenue Frédéric Mistral où les pentes de trottoir sont supérieures à 2% côté ouest et les trottoirs pas assez larges à cause du stationnement côté est. [Proposition de recalibrer la voie et d'élargir le trottoir côté est en diminuant la largeur des voies à double sens.](#)

Le montant total des travaux s'élève donc à : **662 174,51 € TTC.**

Par ailleurs, il n'a pas été réalisé de nouveau diagnostic de la voirie existante depuis 2020.

2.2 Stationnement :

Le nombre de places adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) est de 24 pour 691 places de stationnement sur les parcs publics de la commune, soit près de 3,5% de l'ensemble du parc (en sachant que la réglementation impose un ratio de 2%).

Les travaux de la ZAC LEBON ont modifié à la marge ces places de stationnement PMR, avec la création de places PMR au parking provisoire Funel, ainsi qu'au niveau de l'impasse Lebon.

3. Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public (ERP)

Les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des ERP de la Commune ont commencé et sont financés selon un plan pluriannuel d'investissement, soumis au vote du budget chaque année.

Les établissements concernés sont les suivants :

- 1- Hôtel de ville (accès à la salle du Conseil Municipal, escaliers, tables et bureaux, portes)
- 2- Eglise Saint-Roch (cheminement extérieur, stationnement)
- 3- Bibliothèque (accès, stationnement, ouvertures)
- 4- Jeu de boules (accès, stationnement, ouvertures)
- 5- Bureau d'information municipal
- 6- Salle Art et Culture (cheminements extérieurs et marches)
- 7- Salle des fêtes (signalétique, rampe, cheminements, accueil, circulations, escaliers, sanitaires)
- 8- Club inter-âges (place de parking adaptée à créer)
- 9- Ecole Mistral (WC, stationnement)
- 10- Ecole Saint-Exupéry (cheminements, WC, stationnement, circulations, escaliers)
- 11- Ecole Fragonard (tous les handicaps sauf la mobilité)
- 12- Ecole Mirabeau (tous les handicaps sauf la mobilité)
- 13- Gymnase David Douillet (cheminements, stationnement, escalier, sanitaires, cabines)
- 14- Chapelle Saint Marc
- 15- Chapelle des Jaïsous
- 16- Villa ex-Duval (cheminement extérieur, marches, escaliers)
- 17- Villa ex-Vilaine, Maison des Solidarités
- 18- Villa ex-Del Rosso, association Tribal Roch
- 19- Vieux cimetière (stationnement, cheminement)
- 20- Nouveau cimetière (marches)

3.1. RAPPELS :

L'école élémentaire Mirabeau ainsi que les écoles Fragonard maternelle et élémentaire ont obtenu des dérogations pour la partie mobilité, mais tous les autres handicaps sont à traiter.

La maison des associations, Ex-Villa Pritzl, a été vendue à la SAGEM dans le cadre du projet de la ZAC LEBON.

Le presbytère et la villa Deramond occupée par le Club Photo (signalétiques, marches, locaux, escaliers) ont été vendus.

Le Centre Technique Municipal est un ERT ne recevant pas du public, il n'est donc pas concerné par cette réglementation.

L'accessibilité de la salle polyvalente et de la pinède Daudet sera intégrée dans le projet de création de la salle de spectacles à horizon 2026.

3.2. Dossiers AT/DP :

En 2022, la Commune a diligenté le bureau d'études ACCEO pour réaliser les diagnostics des 20 ERP listés ci-dessus pour un coût de **33 025,20 € TTC**.

Elle a prolongé ensuite la mission d'ACCEO pour la réalisation des autorisations de travaux (AT) et des déclarations préalables d'urbanisme (DP), ainsi que des demandes de dérogations à déposer auprès de la Préfecture.

Cette prestation s'est élevée à **39 204 € TTC** pour les bâtiments suivants :

Dossiers AT/DP :

Hôtel de ville (accès à la salle du Conseil Municipal, escaliers, tables et bureaux, portes)

Salle des fêtes (signalétique, rampe, cheminements, accueil, circulations, escaliers, sanitaires)

Ecole Mistral (WC, stationnement)

Ecole Saint-Exupéry (cheminements, WC, stationnement, circulations, escaliers)

Gymnase David Douillet (cheminements, stationnement, escalier, sanitaires, cabines)

Villa ex-Duval (cheminement extérieur, marches, escaliers),

Dossiers AT :

Chapelle des Jaisous

Villa ex-Vilaine, Maison des Solidarités

Villa ex-Del Rosso, association Tribal Roch

Vieux cimetière (stationnement, cheminement)

Nouveau cimetière (marches)

En fonction des budgets d'investissement alloués chaque année, les services techniques s'appuieront sur ces documents pour faire estimer les travaux et déposer ces AT/DP auprès du service de l'urbanisme de la Commune de Peymeinade. A compter de la date de notification de la DP, la commune disposera d'un délai de deux ans pour débiter les travaux.

Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) déposés et attestations d'accessibilité/conformité reçues en 2021 et 2022 **AUCUN DOSSIER RECU**

Demandeur	Date dépôt	Adresse	Décision
-----------	------------	---------	----------

Attestation d'accessibilité 2021 et 2022 **AUCUN DOSSIER RECU**

Demandeur	Date dépôt	Adresse
-----------	------------	---------

Demandes de dérogations et d'ADAP 2021 et 2022 **AUCUN DOSSIER RECU**

Demandeur	Date dépôt	Adresse
-----------	------------	---------

4. Logements

La Commune mène plusieurs projets de logements avec les bailleurs sociaux (Côte d'Azur Habitat, ERILIA et 3F Sud) :

OPERATION	ANNEE	LOCALISATION	NBRE DE LOGEMENTS
Chemin Maures et Adrets	Livrée en 2023	Chemin Maures et Adrets	29
Green Cottage	Livrée en 2023	Allée Pins Escarabins	18 villas dont 9 logements sociaux
La Closerie	Livraison en 2024	Avenue Mirabeau	27
Résidence de l'Oranger	Livraison en 2024	Impasse de Boutiny	36
Impasse de Boutiny 2 (pension de famille et résidence d'habitat partagé senior)	PC délivré en 2023 Travaux en cours	Impasse de Boutiny	35
Domaine d'Azur (Ex Rivierazur)	Programme à venir - PC délivré	Av C F Gerhardt	43 dont 17 en social
ZAC Lebon (lot C)	Programme à venir - PC délivré Livraison 2028/2029	Avenue Funel	50 11 en accession libre et 39 en accession maitrisée
ZAC Lebon (lot ABF)	Programme à venir – livraison 2026 PC délivré Travaux en cours	Impasse Lebon	122 64 (logements sociaux + résidence sénior) + 58 ULS
ZAC Lebon	Programme à venir - PC délivré Livraison 2028/2029	Impasse Lebon	12 villas Accession libre

5. Conclusion

Le comité technique de la commission communale pour l'accessibilité assure le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP, en vue d'améliorer les conditions d'accessibilité de la Commune.

Des modifications de cet Ad'AP peuvent être apportées au fur et à mesure, selon les modifications souhaitées par la municipalité au regard de la mise en conformité des établissements.

Le présent rapport de la commission communale pour l'accessibilité sera présenté lors du prochain conseil municipal le 18 décembre 2024, puis transmis en Préfecture.

6. Parole aux membres de la commission

Pas de remarque des élus de la majorité.

Le Directeur des Services Techniques(DST) informe la commission qu'il existe encore un point dur pour le cheminement piéton en centre-ville, à savoir au droit du CTM.

M. Marcoux complète l'exposé ci-dessus en indiquant:

- que les demandes ponctuelles de rétablir la largeur minimum sur le cheminement piéton de l'avenue du Dr Belletrud ont été prises en compte et que les supports ont bien été déplacés ;
- que le trottoir a été bien été surbaissé de chaque côté du chemin des Jacourets lors des travaux de réfection de la chaussée en enrobés au cours de l'année 2023 ;
- qu'il subsiste un point dur entre l'allée des Pins Escarabins et le chemin des Jacourets de par la présence d'un poteau fer HTA ne laissant qu'un infime passage et obligeant les personnes à mobilité réduite à descendre sur la chaussée face à la circulation ;
- qu'il s'interroge sur l'accessibilité de la salle des fêtes (Réponse du DST : tout est conforme à ce jour avec un accès par la rampe côté nord) ;
- quid de l'interdiction de tourner à droite sur la RD 2562 vers les Jaisous ? Le DST ne connaît pas la genèse de ce projet ;
- quid de l'accès en mairie? Le DST répond qu'auparavant la mairie était classée en 5e catégorie et que l'accueil des PMR était possible dans un bureau du rez-de-chaussée. Désormais, ce bâtiment est classé en 4e catégorie et il faut soit engager les travaux de mise en conformité, soit faire une demande de dérogation.

M. Vidal remercie les services techniques pour le travail fourni sur ce dossier.

Acronymes

- AT : Autorisation de Travaux

- AOT : Autorité Organisatrice des Transports

- CA : Commission pour l'Accessibilité

- CCDSA : Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

- CERTU : Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques

- DMA : Délégation Ministérielle à l'Accessibilité

- DP : Déclaration Préalable d'urbanisme

- EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

- ERP : Établissement Recevant du Public

- GIC – GIG : Grand Invalide Civil, Grand Invalide de Guerre

- IOP : Installation Ouverte au Public

- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- PANG : Point d'Arrêt Non Géré

- PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics